

## **Mémoire de la CA Plaine Vallée en réponse aux contributions reçues lors de la concertation du public sur le projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

### **1. Rappel du contexte lié à l'élaboration du PCAET de la CAPV :**

La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, adoptée le 17 août 2015, fixe pour la France des objectifs ambitieux en matière de réduction de la consommation énergétique finale, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont appelées à prendre toute leur part dans un effort national partagé.

L'article 188 de cette loi, codifié à l'article L. 229-26 du code de l'Environnement, impose notamment à tous les EPCI à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET), outil de territorialisation des objectifs définis au niveau national.

Le programme d'actions, établi sur 6 ans, vise à atteindre les objectifs suivants :

- Neutralité carbone en 2050, soit une réduction 85% d'émissions de GES et de 40% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 ;
- Réduction de 50% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012, en visant des objectifs intermédiaires de -20% en 2030 ;
- Réduction de 40% de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Energies renouvelables : part de 23% dans la consommation finale en 2030 et de 38% au moins en 2050.

Afin d'élaborer ce document de diagnostic et d'orientations, Plaine Vallée a missionné le bureau d'études EKODEV en décembre 2020 en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Un important travail collaboratif avec les communes, les partenaires, les gestionnaires d'infrastructures, les syndicats intercommunaux délégataires de services publics, les associations et les habitants du territoire, a permis de concevoir un projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

Ce travail a été enrichi en 2021 et 2022 par un sondage ouvert au public, une réunion publique de restitution du diagnostic énergétique du territoire et des ateliers de concertation thématiques (« Mobilités », « Eco-Citoyens », « Biodiversité, Espaces Naturels et Forêts » et « Décret Tertiaire »).

Conformément à la procédure réglementaire, le dossier du projet de PCAET a été transmis pour avis, le 18 octobre 2023 à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) et à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports. Suite à l'avis reçu, l'agglomération Plaine Vallée a formulé une réponse sous la forme d'un tableau figurant en annexe à la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2024, arrêtant le projet du PCAET et définissant les modalités de consultation du public avant son adoption définitive.

## **2. Cadre de la consultation publique :**

Une consultation publique a été ouverte initialement du 2 septembre au 28 octobre 2024 puis prolongée jusqu'au 22 décembre 2024 suite à un blocage informatique ayant rendu temporairement inaccessible le formulaire internet.

Durant cette période, le public a été invité à présenter ses observations :

- **en ligne** : sur <https://www.agglo-plainevallee.fr/projet/plan-climat-air-energie-territorial/>
- par **mail** : [pcaet@agglo-plainevallee.fr](mailto:pcaet@agglo-plainevallee.fr)
- par **courrier** : Communauté d'agglomération PLAINE VALLÉE, Consultation PCAET, 1 rue de l'Egalité – CS 10042 – 95233 Soisy-sous-Montmorency Cedex
- sur le **registre papier** mis à disposition à la Direction des Services Techniques de PLAINE VALLÉE, située 1 rue de l'Egalité à Soisy-sous-Montmorency, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit
  - du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
  - et le jeudi et vendredi de de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le dossier du projet de PCAET communiqué au public comprenait :

1. un **Résumé Non Technique** : document de 20 pages pour faciliter la communication et la compréhension du PCAET
2. un rapport de **Diagnostic** : Bilan Carbone, SCOPE3 et Etat Initial de l'Environnement
3. un rapport de **Stratégie** : les axes stratégiques
4. un rapport du **Plan d'Actions** : les 43 actions qui composent le plan
5. un rapport du **Plan Air** : un rapport sur la qualité de l'air et les mesures à adopter
6. un Rapport **Environnemental** : évaluation des éventuels impacts positifs et négatifs des actions du PCAET sur le territoire de Plaine Vallée
7. **Les Réponses de Plaine Vallée** aux commentaires des autorités environnementales (MRAe et de la DRIEAT Ile-de-France).

## **3. Réception, traitement des avis déposés et suite à donner :**

- 450 commentaires ont été déposés sur la plateforme numérique suite à la consultation publique,
- 560 avis ont été reçus.

Après vérification et effacement des doublons, le Plan Climat Air Energie Territorial de Plaine Vallée a reçu **531 avis**, dont 124 ont été déposés par des personnes résidents hors de Plaine Vallée. En outre, 56 personnes, du fait notamment du blocage informatique, n'ont pas renseigné leur commune.

Sur les 531 avis déposés, près de 233 personnes acceptent d'être recontactées dans le cadre des actions à venir du PCAET.

L'annexe du présent mémoire reprend l'intégralité des avis exprimés (hors doublons) et des contributions rédigées de plusieurs associations notamment.

En 1<sup>ère</sup> analyse, le tableau ci-après présente la répartition des communes de résidence des contributeurs :

Ville	Nombre de contribution	Ratio
Andilly	5	0,9%
Attainville	2	0,4%
Bouffémont	7	1,3%
<b>Deuil la Barre</b>	<b>68</b>	<b>12,8%</b>
Domont	5	0,9%
Enghien les Bains	13	2,4%
Ezanville	3	0,6%
Groslay	26	4,9%
Margency	5	0,9%
Moisselles	1	0,2%
Montignon	2	0,4%
Montmagny	6	1,1%
<b>Montmorency</b>	<b>111</b>	<b>20,9%</b>
Piscop	2	0,4%
Saint-Brice-sous-Forêt	5	0,9%
Saint Gratien	17	3,2%
Saint Prix	3	0,6%
<b>Soisy-sous-Montmorency</b>	<b>70</b>	<b>13,2%</b>
Hors Plaine Vallée	124	23,4%
Non précisé	56	10,5%
<b>TOTAL</b>	<b>531</b>	<b>100%</b>

La commune de Montmorency avec près de 21% des contributions est fortement représentée, suivie des communes de Soisy-sous-Montmorency et de Deuil-La Barre (13% chacune). Cette surreprésentation est sans doute à mettre en relation avec la décision, lors de la période de consultation du public, de l'abandon par le Conseil Départemental du Val d'Oise du projet de prolongation de l'avenue du Parisis (BIP) dont les emprises réservées traversent notamment ces deux communes.

En deuxième analyse, les contributions ont été classées par thématique et éventuelle sous thématique afin de faire ressortir et hiérarchiser les principaux enjeux exprimés.

Certains avis exprimaient leur soutien au PCAET sans préciser d'actions, ces avis ont été classés en « avis positif », d'autres n'étant pas suffisamment caractérisés, ont intégré la catégorie « Avis non caractérisé ».

Les thématiques retenues pour classer les avis sont les suivantes :

- Aménagement du Territoire et Préservation du Cadre de Vie
- Adaptation et Solutions Basées sur la Nature et Préservation du Cadre de Vie
- Classement en Trame Verte des friches du Boulevard Intercommunal du Parisis
- Nuisances et Bruit Aérien
- Plan de Mobilités et Plan Vélo
- Production d'Energie Renouvelable
- Protéger la Biodiversité
- Protection de la Forêt de Montmorency
- Production et Consommation Eco-Responsable
- Qualité de l'Air
- Rénovation Energétique
- Services, Loisirs et Tourisimes Eco-responsable
- Trames Verte, Bleue et Noire
- Santé
- Tri, Recyclage, Compostage et Gestion des Déchets

Le tableau ci-après fait le bilan des contributions en fonction des principales thématiques abordées :

***Nota : les contributions abordent le plus souvent plusieurs thématiques***

Items des contributions	Réurrences principales	Réurrences secondaires	Ratio sur nbre total d'avis (531)
<b>Créer une trame Verte sur les emprises libérées par l'abandon du projet de l'avenue du Parisis (BIP)</b>	<b>409</b>	-	<b>77,0%</b>
<u>Associé à</u> : Demande le classement de protection/sanctuarisation des "espaces verts" des emprises	-	58	10,9%
<b>Aménager durablement le territoire pour préserver le cadre de vie</b>	<b>138</b>	-	<b>26,0%</b>
<b>Protéger la biodiversité (faune/flore)</b>	<b>136</b>	-	<b>25,6%</b>
<u>Associé à</u> : Protéger la Forêt de Montmorency	-	13	2,4%
<b>Favoriser les mobilités actives (Plan Vélo, plan des mobilités)</b>	<b>119</b>	-	<b>22,4%</b>
<u>Associé à</u> : Plus de transport en commun et/ou moins cher	-	24	4,5%
<b>Contenir l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols (bétonisation)</b>	<b>109</b>	-	<b>20,5%</b>
<b>Préserver la qualité de l'air (pollution des trafics routiers et aériens)</b>	<b>93</b>	-	<b>17,5%</b>
<b>Limiter le bruit aérien / le trafic aérien nocturne</b>	<b>79</b>	-	<b>14,9%</b>
Adapter le territoire au changement climatique avec des solutions basée sur la nature.	78	-	14,7%
Définir et protéger la trame Bleue du territoire (qualité des cours d'eau - faune/flore)	56	-	10,5%
Trame Noire (pollution lumineuse)	53	-	10,0%
Développer des services, loisirs et tourisme écoresponsables	43	-	8,1%
Alimentation : Produire et consommer écoresponsable	32	-	6,0%
<u>Associé à</u> : Favoriser l'agriculture locale et durable (moins de pollutions agricoles : pesticides, engrais dans les nappes phréatiques)	-	16	3,0%
Préserver la santé de la pollution	27	-	5,1%
Favoriser les Energies renouvelables / transition énergétique. Réduire les émissions des GES	13	-	2,4%
Anticiper la situation des générations futures	12	-	2,3%
Gouvernance, exemplarité des services publics	6	-	1,1%
Améliorer la gestion des déchets (moins de déchets, tri, recyclage, réemploi)	5	-	0,9%
Nécessité de sensibiliser de la population et des scolaires aux enjeux environnementaux	2	-	0,4%

La demande de création d'une trame verte sur les emprises libérées par l'abandon du projet de l'avenue du Parisis (BIP) du Conseil Départemental du Val d'Oise, constitue un sujet majoritaire des contributions, à hauteur de 77%.

Les enjeux d'aménagements durables du territoire (26%), de protection de la biodiversité (25,6%), de développement des mobilités actives/transports en commun (22,4%), de limitation de l'artificialisation des sols (20,5%), de pollution de l'air (17,5%) et de nuisances sonores aériennes (14,9%) sont également très significativement représentés.

## **4. Réponses par thématique de Plaine Vallée**

### **4.1. Rénovation Energétique & Production d'Énergie Renouvelable :**

La source principale d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) et de consommation d'énergie étant les secteurs Résidentiel et Tertiaire, il est demandé dans les avis de ne pas baisser les aides à la rénovation et de renforcer l'accompagnement des propriétaires dans leur travaux. Pour cela Plaine Vallée s'est engagée aux côtés du Conseil Départemental du Val d'Oise (CD 95), dans le cadre de **France Rénov'**, anciennement Val d'Oise Rénov', pour intégrer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 le dispositif d'aide et d'accompagnement des particuliers via un guichet unique, géré par l'ADIL 95<sup>1</sup>.

Dans ce cadre, l'agglomération a réalisé plusieurs actions notables :

- un **forum d'« Eco-construction et rénovation »** à destination des professionnels et des particuliers en avril 2024 à Soisy-sous-Montmorency,
- des **balades thermiques**<sup>2</sup> avec SOLIHA et le CAUE95 dans plusieurs copropriétés de Domont, Saint Prix et Bouffémont en 2023 et 2024
- des **ateliers auprès des élus et des agents pour encourager la rénovation énergétique** avec l'Institut Paris Région, SOLIHA et le Conseil Départemental du Val d'Oise (porteur du dispositif France Rénov' dans le département) en juin et en novembre 2021.

Ces actions ont vocation à être renouvelées régulièrement.

Plaine Vallée est signataire avec ses communes membres et l'Etat un **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**, dans lequel est compilé l'ensemble des projets de rénovations des communes, permettant aux gestionnaires de projets de faciliter leur travaux et l'obtention de subventions auprès de l'Etat. Ce contrat compte près de 118 fiches et se déploie sur la période 2020 à 2026. Il s'inscrit d'une part à court terme dans le cadre du plan de relance avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires à long terme et, d'autre part, en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

C'est suite au CRTE que **Plaine Vallée a lancé son projet de territoire** adopté le 29 janvier 2025, après un an d'élaboration, et dans lequel la **transition énergétique et écologique, la préservation de l'environnement exceptionnel et du cadre de vie** de son territoire ont été notamment érigées en priorité par les élus de l'agglomération.

Concernant son patrimoine public et celui des communes, l'embauche d'un chargé de mission « Transition énergétique » prévue pour début 2025 permettra d'accompagner l'agglomération et les communes dans leurs projets de rénovation bâtementaire et le déploiement d'énergies renouvelables, afin d'augmenter la part décarbonée dans le mix énergétique de Plaine Vallée. L'élaboration d'un **Schéma Directeur des Energies** inscrite au budget 2025 sera réalisée sitôt l'embauche de l'ingénieur énergie. Il est à noter que le potentiel de production d'EnR enregistré dans le diagnostic de Plaine Vallée, est un potentiel *a minima*, qui ne prenait pas en compte la question de la géothermie, ni les avancées très rapides, et la maturité de la production des panneaux photovoltaïques.

**Dans les avis il est souvent reproché de réaliser des études mais pas d'actions concrètes.** Plaine Vallée a fait le choix de l'évaluation des projets et du potentiel, afin de garantir l'investissement et la réussite de ces projets. Les modèles économiques, les EnR sélectionnés et les matériaux utilisés doivent correspondre au mieux aux enjeux et aux possibilités du territoire de Plaine Vallée. **Aujourd'hui, le photovoltaïque, le solaire thermique et la géothermie via des réseaux de chaleur et de froid apparaissent comme les solutions à privilégier.** D'autres pistes, en fonction du contexte et de l'impact sur l'environnement, seront envisagées. De plus, les 18

---

<sup>1</sup> <https://www.agglo-plainevallee.fr/evenement/permanence-infos-logement-74/>

<sup>2</sup> <https://youtu.be/2BGV90vys98?si=WESUSYK-flXTZCZX>

communes de l'agglomération se sont rapidement mobilisées en 2023 pour arrêter des **Zones d'Accélérations d'EnR<sup>3</sup>** afin de faciliter le déploiement de ces projets.

Depuis l'élaboration du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial, Plaine Vallée s'est engagée sur plusieurs **projets de production d'énergies renouvelables**. Ces projets sont en cours d'instruction, avec la volonté de respecter l'environnement, l'ensemble des partenaires et de trouver le meilleur modèle de portage pour assurer la pérennité et l'efficacité de ces projets. Comme soulevé dans certains avis, les Zones d'Activités gérées par Plaine Vallée sont des sources potentielles de production (mais aussi de rénovation) énergétique. Le Schéma Directeur des Energies doit accompagner le volet « petit tertiaire » de France Rénov' et proposer un accompagnement global aux entreprises du territoire. Les particuliers pourront aussi bénéficier de cet accompagnement, avec la mise en place d'actions de sensibilisation et de mobilisation des publics concernés.

Enfin, un séminaire à destination des élus et des agents des communes sur **les réseaux de chaleur et de froid renouvelable** a convaincu le Conseil Communautaire d'adhérer au dispositif AMORCE en 2025 et cela afin de bénéficier de l'expertise pour l'accompagnement des collectivités en matière de production d'EnR, et leur distribution via ces réseaux. Avec cette adhésion, Plaine Vallée souhaite monter en compétence sur la production d'EnR, via les réseaux de chaleur et de froid afin de les déployer sur son territoire, en fonction des opportunités (ex : raccordement des piscines intercommunales, des bibliothèques, des infrastructures sportives etc).

#### **4.2. Trame Verte et Abandon du BIP :**

Les avis exprimés se satisfont de l'abandon du projet du Boulevard Intercommunal du Parisis (BIP) et souhaitent que les friches et les espaces réservés à cet effet deviennent des refuges de biodiversités, des voies vertes et soient intégrés à une trame verte et bleue plus large, dans le cadre du **Parc Naturel Urbain des Trois Vallées**. Ils saluent le projet de trame verte contenu dans le PCAET. **Plaine Vallée a dégagé un budget pour réaliser une trame verte à partir de septembre 2025**, en s'appuyant sur la méthodologie portée par Ile de France Nature. Les nombreuses propositions pour préserver et aménager les espaces réservés précédemment au BIP sont à examiner.

Ces axes seront à intégrer au plan vélo, prévu lui aussi pour 2025. Néanmoins, **l'objectif premier d'une trame verte est de protéger la faune et la flore, favoriser la séquestration carbone et la qualité des sols. Ces projets de mobilités douces ne devront pas attenter à ces objectifs.**

#### **4.3. Protection de la Forêt de Montmorency :**

Une forte demande est aussi exprimée autour des enjeux de préservation de la forêt de Montmorency, notamment sa fréquentation et les coupes d'arbres. La Forêt de Montmorency n'est pas une forêt dite « primaire » ; elle fut plantée sous Colbert au XVII<sup>e</sup> siècle afin d'alimenter les chantiers navals du Havre. A l'époque le châtaignier était une espèce prisée pour son bois parfait pour la construction de navires. Ainsi, la forêt a été plantée avec près de 80% de châtaigniers, or aujourd'hui 60% de la surface de la forêt est touchée par la « **maladie de l'encre** ». Une maladie qui **prolifère à cause du changement climatique !**

**L'ONF assure des coupes pour la sécurité des promeneurs et la santé de la forêt**, quand bien même cela peut paraître contre intuitif. L'essentiel des coupes sanitaires réalisées le sont sur des châtaigniers et **uniquement lorsqu'il n'est pas possible de faire autrement.**

Néanmoins, **Plaine Vallée s'engage, au côté de l'ONF et du CD 95 pour mieux communiquer autour de la maladie de l'encre**, ainsi que sur les replantations d'essences multiples, en cours, qui visent à repeupler la forêt de Montmorency avec des essences d'arbres plus résistantes au changement climatique et à ses conséquences. Si la forêt telle que la connaissent les riverains est amenée à disparaître, la maladie de l'encre est incurable, elle

---

<sup>3</sup> <https://portail-agglo-plainevallee.opendata.arcgis.com/datasets/agglo-plainevallee::zaenr-zones-ayant-une-date-de-d%C3%A9lib%C3%A9ration/explore?location=48.993225%2C2.331090%2C11.54>

va laisser place à une nouvelle forêt ; **plus diverse, plus belle et surtout plus résistante** ! C'est une chance pour notre territoire, **un héritage fondamental pour les générations futures**.

#### **4.4. Adaptation aux changements climatiques, Solutions basées sur la nature et Trames (Verte, Bleue et Noire) :**

Plaine Vallée est lauréate de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt TACCT**<sup>4</sup> de l'ADEME dont le but est précisément d'analyser le territoire, ses contraintes en matière d'adaptation et de proposer des solutions adaptées et souvent basées sur la nature pour lutter contre les îlots de chaleur, les inondations, les retraits gonflements d'argile etc... Le coaching commence en février 2025 et durera jusqu'en 2027, *a minima* (aide technique, méthodologique et financière) avec la participation de l'ensemble des agences franciliennes qui concourent à la transition énergétique et écologique de l'Ile de France ; ADEME, Agence Régionale de la Biodiversité, Office Français de la Biodiversité, Institut Paris Région, Ile-de-France Nature, Ile-de-France Mobilités etc.

C'est dans ce cadre que le diagnostic et l'évaluation environnementale stratégique seront mis à jour, avec notamment une **étude de vulnérabilité du territoire**. Plusieurs avis font mention d'îlots de chaleur, d'inondations, de retrait gonflements d'argile et des fissures liées dans les bâtiments. Grâce à cet accompagnement, et le nouveau diagnostic sur la vulnérabilité qui en découlera, Plaine Vallée souhaite préparer au mieux son territoire et anticiper toutes ces conséquences en favorisant le déploiement des **îlots de fraîcheur dans les zones denses**, la renaturation des cours d'eaux<sup>5</sup> (comme c'est déjà le cas avec les syndicats SIARE et SIAH) et en identifiant les zones sujettes à des glissements de terrain ou à la pollution des sols. Ces études et les actions qui en découleront permettront de limiter les effets du changement climatique et **d'adapter notre environnement à ces enjeux avec des solutions basées sur la nature** : haies, plantation de forêt urbaine, continuités écologiques etc. À noter qu'une Maison de l'Eau est en train de voir le jour à Saint Gratien sous maîtrise d'ouvrage du SIARE. Ce lieu permettra d'accueillir un public diversifié et de les sensibiliser aux enjeux des milieux aquatiques.

Plaine Vallée, par sa compétence **Assainissement**, agit aussi tous les jours et avec succès, pour anticiper et minimiser les risques liés au changement climatique et notamment les inondations avec de nombreuses actions réalisées<sup>6</sup> par les services techniques et son département assainissement, en collaboration avec les syndicats SIARE et SIAH.

#### **4.5. Plan de Mobilités et Plan Vélo :**

La mobilité et la volonté de voir se développer davantage de pistes cyclables et de liaisons intermodales vers les pôles économiques, touristiques et les centres villes est aussi une forte demande, qui s'exprime dans de nombreux avis. Elle est partagée par les élus du Conseil Communautaire.

Plaine Vallée s'engage, dans le cadre de son Plan Vélo, dont le lancement est prévu en février 2025, à viser en priorité l'**intermodalité**, en axant ses travaux sur les liaisons cyclables vers les gares du transilien (H et J) et du RER C, ainsi que vers les pôles économiques, touristiques et de loisirs de son territoire. L'idée d'inclure la trame verte et ses voies de mobilités douces dans le cadre du projet d'Ile-de-France-Nature de Parc Urbain des Trois Vallées est une proposition qui sera étudiée via la Trame Verte et le Plan Vélo initiés en 2025.

De plus Plaine Vallée s'est engagée pour créer une **culture de l'écomobilité scolaire** et a déjà commencé avec le lancement du Super Ecomobilités Challenge, qui a été déployé sur 6 communes du territoire de Plaine Vallée depuis 2023<sup>7</sup>. En 2024, ce dispositif a été lauréat des Villes et Territoires Cyclables dans la catégorie « Innovation

---

<sup>4</sup> <https://tacct.ademe.fr/>

<sup>5</sup> <https://www.siah-croult.org/renaturation-des-cours-deau-une-tendance-en-phase-avec-les-enjeux-climatiques/>

<sup>6</sup> <https://www.agglo-plainevallee.fr/actualite/prevention-des-inondations-que-fait-lagglo/>

<sup>7</sup> <https://www.agglo-plainevallee.fr/actualite/plaine-vallee-super-ecomobilite-challenge/>

et Pédagogie ». Il a permis de sensibiliser près de 1000 élèves en leur proposant des ateliers animés en partenariat avec « Mieux se Déplacer à Bicyclette » et ses antennes locales (Saint Gratien, Soisy et Montmorency), la participation des brigades de Police Municipale des communes concernées pour faire passer le permis piéton. S'ensuivait un challenge d'écomobilités intra scolaire sur une semaine et une « Rue Aux Enfants, Rue pour Tous » organisée par et pour les élèves, afin de remettre les prix aux classes gagnantes. Ce type de manifestation réunissait la ville, l'équipe pédagogique, les parents d'élève, les associations locales le temps d'un après-midi, où la rue devant l'école était fermée. Ce dispositif est renouvelé en 2025 et a vocation à s'étendre à l'ensemble des communes de membres de Plaine Vallée.

#### 4.6. Nuisances Aériennes :

De nombreux habitants se plaignent des nuisances aériennes, notamment sonores, liées au survol des avions de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et s'inquiètent du manque d'action de Plaine Vallée. La Communauté d'Agglomération est adhérente à BruitParif<sup>8</sup> et a proposé à ses élus un séminaire sur « le bruit dans l'environnement et ses impacts sur la santé » en mai 2024. Il est à noter que la révision du **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement** doit être réalisé en 2025 par Plaine Vallée, et qu'elle l'a déjà été amorcé. C'est dans ce cadre-là que Plaine Vallée pourra traiter au mieux cette problématique et répondre aux enjeux soulevés par ses habitants, il s'agit du document idoïne pour cela. L'agglomération a prévu de solliciter les communes pour élaborer avec elles ce PPBE dès mars 2025.

#### 4.7. Tri, Recyclage, Compostage et gestion des déchets :

Plusieurs avis demandent la généralisation des **composteurs pour les particuliers, et un meilleur tri** afin de lutter notamment contre le gaspillage dans les écoles. Ces actions sont déjà mises en place ; le tri, la réduction des déchets et le recyclage étant de la compétence de nos syndicats de déchets **EMERAUDE et SIGIDURS**. Leurs PLPDMA<sup>9</sup> (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Associés) contiennent ces actions et sont consultables sur le site internet respectif<sup>10</sup>. **Les actions vont du soutien à la création de ressourcerie/recyclerie, à des ateliers de sensibilisation au tri dans les classes, à la mise en place de composteurs dans des logements collectifs**, en lien avec les différents bailleurs du territoire. Ces actions à fort impact sont soutenues par Plaine Vallée, qui participe à l'élaboration de ces PLPDMA lors d'ateliers de concertation et siège dans les commissions des syndicats respectifs. La communauté d'Agglomération et ses communes encouragent et accompagnent ces initiatives. Par exemple, lors des Rues aux enfants du Super Ecomobilités Challenge, le SIGIDURS et EMERAUDE ont dispensé des ateliers de sensibilisation sur le tri et le recyclage aux jeunes et aux parents. L'association des « Bouchons de l'Espoir » était aussi présente pour récupérer des bouchons de bouteille en plastique qui servent à financer du matériel handisport. Plusieurs collecteurs ont ainsi pu être déployés dans des écoles élémentaires.

#### 4.8. Production et consommation locale :

Enfin, pour ce qui concerne la production et la consommation au niveau local, Plaine Vallée est impliquée dans le futur Plan Alimentaire Territorial du Conseil Départementale du Val d'Oise et participe régulièrement à des **ateliers thématiques autour de l'agriculture dans le Val d'Oise** et notamment l'arboriculture caractéristique (exemple côteaux de Nézant, les vergers de Deuil-la-Barre et de Grosly). Il n'apparaît pas pertinent aujourd'hui d'engager un Plan Alimentaire Territorial compte tenu de la production locale sur notre territoire, assez faible au regard de nos voisins. En revanche la distribution en circuit court et la volonté de mettre à disposition des habitants et notamment des enfants dans les écoles des produits de qualité est une priorité pour les communes de Plaine

---

<sup>8</sup> <https://www.agglo-plainevallee.fr/au-quotidien/environnement-developpement-durable/prevention-du-bruit-dans-lenvironnement-ppbe/>

<sup>9</sup> <https://www.agglo-plainevallee.fr/au-quotidien/environnement-developpement-durable/reduction-des-dechets/>

<sup>10</sup> <https://www.syndicat-emeraude.fr/> et <https://www.sigidurs.fr/>

Vallée, via les marchés publics qui sont passés pour les restaurants scolaires. La Communauté d'Agglomération souhaite accompagner les communes dans ce changement de paradigme et doit aussi se structurer en interne à cette fin. La proposition dans les avis de mise en place de potagers et de jardins familiaux sur une partie des emprises du BIP sera prise en compte dans les réflexions autour de la trame verte.

Plaine Vallée note la demande de protéger les vergers arboricoles et de replanter des arbres fruitiers (pommiers et poiriers notamment), afin de l'intégrer à ses prérequis du futur PAT. Ces vergers font effectivement partie du patrimoine agricole et arboricole de l'Île-de-France, et du Val d'Oise en particulier. La problématique principale pour la préservation de ce patrimoine exceptionnel se trouvant dans la transmission des exploitations et du savoir-faire. En effet, **il n'existe aujourd'hui plus de lycée agricole avec spécialité arboricole** en France, et les exploitants partent les uns après les autres à la retraite.

La version finale du dossier du PCAET présentée au Conseil Communautaire du 12 février 2025 sera donc complétée par :

- **L'ensemble des Avis du Public reçus lors de la consultation** sous forme de tableau ainsi que l'avis déposé conjointement par les associations « Les Amis de la Terre 95, l'ADVOCNAR et SOS Vallée de Montmorency », les antennes « Mieux se Déplacer à Bicyclette » de Saint Gratien, Soisy-sous-Montmorency et Montmorency ont fait de même.
- **Le présent mémoire en réponse de Plaine Vallée aux contributions du public.**